

2022- 150

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT  
AVEC L'ASSOCIATION PTI POA POUR UN SPECTACLE  
SUR L'ÉCOLE MATERNELLE ERMITAGE**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école maternelle Ermitage,

**DECIDE**

Article 1 : Un contrat est signé avec l'Association PTI POA -MJC des Demoiselles, 63bis, avenue de Saint-Exupéry 31400 TOULOUSE) pour deux représentations à l'école maternelle Ermitage le lundi 12 décembre 2022 à 9h00 et à 10h30.

Article 2 : Le spectacle « -Les Trois Secrets » sera proposé à l'ensemble des élèves de l'école pour un coût de 900,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 3/11/22

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,



Marie DA ROCHA

